

Fibre optique

Y'A PLUS QU'À...

... Transformer l'essai ! L'ARCEP vient tout juste de publier son tableau de bord du très haut débit fixe au 30 juin 2009. Le moyen de faire le point sur le déploiement de la fibre optique en France...

Le rapport complet est disponible ici : <http://www.arcep.fr/index.php?id=10188>.

La comparaison avec les chiffres du 31 décembre 2008 démontre bien les progrès du déploiement. Quand l'Autorité estimait il y a six mois le nombre de foyers éligibles entre 3 et 4,5 millions de foyers, elle est aujourd'hui plus précise et table finalement sur plus de 4,5 millions de foyers.



Seulement, l'écart entre la fibre de Numericable s'arrêtant au pied des immeubles (FTTB) et la fibre des autres opérateurs allant jusqu'au plus près de l'abonné (FTTH), semble toujours aussi élevé. Sur la totalité des foyers éligibles au très haut débit, seuls 14% sont raccordés jusqu'à l'intérieur de leur habitation, soit environ 650 000 foyers. Et l'écart entre les éligibles et les abonnés effectifs est encore plus grand. Toujours sur les 4,5 millions de foyers éligibles, seuls 230 000 abonnements ont été comptabilisés par l'ARCEP, soit environ 5% seulement !

Concernant les progressions, les chiffres sont davantage optimistes. Le nombre de foyers éligibles au FTTH passe de 440 000 à fin décembre 2008 à 650 000 à fin juin de cette année, soit une augmentation de 48% ! Le nombre d'immeubles équipés par cette technologie augmente lui de plus de 60% ! Et quant au nombre d'abonnements à la fibre optique, il a augmenté de 35% durant la même période, toutes technologies confondues.

Dernière progression, la plus importante, concerne les abonnés via une offre de mutualisation, c'est-à-dire fibrés par l'opérateur d'immeuble, mais abonnés à un opérateur tiers. Le chiffre passe de 25 à 200 abonnés, soit une augmentation de 700%, et la preuve que la mutualisation est sur la bonne voie...

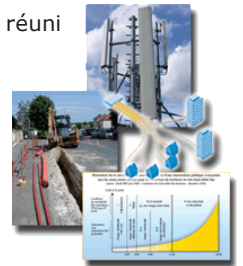
Ne manque plus qu'à l'ARCEP à adopter et publier définitivement ces dernières décisions, notamment en matière de multi-fibres. Il n'y aura alors plus de réel frein à un déploiement massif de la fibre optique en France... en tout cas concernant les zones très denses...

Internet

POUR UN MEILLEUR AMÉNAGEMENT...

Toujours en rapport avec l'ARCEP, le CRIP (pour Comité des réseaux d'initiative publique) s'est réuni aujourd'hui pour parler des "outils d'aménagement numérique des territoires".

Réunissant également plusieurs acteurs concernés, dont Maxime Lombardini, le Comité créé en 2004 par l'ARCEP, a publié juste avant la réunion, un rapport très intéressant sur l'intervention des collectivités dans les communications électroniques : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/cr-travaux-crip-sept09.pdf.



Un rapport certes très long (plus de 100 pages), mais tout aussi instructif !

Les débats qui devaient être filmés, ne sont finalement disponibles qu'en audio : <http://www.arcep.fr/index.php?id=10185> (les vidéos seront vraisemblablement mises en ligne ultérieurement).



Insolite

SAV DU NET

Les humoristes vedettes de Canal+, Omar et Fred, viennent de perdre le procès qu'ils avaient intenté contre Youtube. Depuis 2007, les deux complices avaient à multiples reprises remarqué qu'un grand nombre de leurs vidéos circulaient en toute illégalité sur le site de partage de vidéos...

Le TGI de Paris a bien reconnu le statut d'hébergeur à Youtube et n'a donc retenu aucune charge contre le site, "seuls les internautes sont responsables" a insisté le tribunal. Et si l'hébergeur a bien supprimé chaque vidéo à chaque fois qu'on lui signalait, les mises en demeure envoyées par les humoristes "ne comportaient ni titres ni adresses URL des vidéos" et arrivaient ainsi incomplètes... La vérité est sans doute ailleurs...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/53262-omar-fred-youtube-hebergement-1cen.htm>